

CONSEIL MUNICIPAL



Compte Rendu de la Séance du Mardi 05 Avril 2022

SOMMAIRE

I – LE POINT SUR LES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.....	3
II – LE POINT SUR LE TRAVAIL DES COMMISSIONS MUNICIPALES.....	3
III – LE POINT SUR LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES	4
IV – MAINTIEN DES TARIFS DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE POUR 2023	4
V – PLAN DE FORMATION DU PERSONNEL COMMUNAL POUR L'ANNÉE 2022	5
VI – ELECTIONS PRÉSIDENTIELLES 2022 : ORGANISATION DES BUREAUX DE VOTE.....	5
QUESTIONS DIVERSES.....	5

Le Conseil Municipal de Saint Christol lez Alès s'est réuni en séance ordinaire le Mardi 05 Avril 2022 à 20H30.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. BARBUSSE Cathy - BENEZET Jean-Charles – BENKEMOUN David - DATO Elisabeth – FONTBONNE Céline - FRANCES Henri - GALIANO Catherine – GUILLOT Lucie - LAMSSALAK Arbdebrani – LASCH Christian – MATHIEU Pascal - MEYNIER Jérôme - MONIER Rudy - PASINETTI Josette - POPOFF Thierry – POUECH Serge - PULICANI Nicole - ROUX Jean-Pierre - ROUX Marie-Christine - SOUCHE Christel - THIBONNIER Nathalie (arrivée à 20H43) – THOMAS Grégory – VAUTHIER Brigitte - ZIMMERMANN Blandine

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : Mme FOSSET Odile (Procuration à Mme VAUTHIER Brigitte) - M. MALAVELLE William (Procuration à Mme PULICANI Nicole) – Mme MARTRE Valérie (Procuration à Mme DATO Elisabeth) - M. MONTIGNY André (Procuration à Mme GUILLOT Lucie)

ABSENTE : Mme CAIZERGUES Marie

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. MONIER Rudy

Monsieur le Maire débute la séance en faisant le point sur la situation sanitaire liée à l'épidémie de COVID_19. Il recommande de maintenir les mesures de prudence car beaucoup de personnes sont touchées par le virus, pour la plupart sous des formes pas très graves.

Ce jour, il est annoncé 1 350 nouveaux cas pour 100 000 habitants en Occitanie et un pourcentage élevé de tests positifs (32%).

Monsieur le Maire fait un bref rappel sur les mesures qui ont été annoncées le 14 Mars dernier :

- ✓ Fin du masque en extérieur et en intérieur,
- ✓ Fin du passe sanitaire,
- ✓ Fin du port du masque en milieu scolaire,
- ✓ Fin du masque en entreprise.

Il ajoute que le maintien de certaines mesures est à évaluer par chacun en faisant appel au bon sens.

Sur la commune, quelques cas sont déclarés dans les écoles : 8 ou 9 élèves et une enseignante.

Concernant la situation en Ukraine, les consignes qui ont circulé via la Préfecture par rapport aux offres d'hébergement, la vérification du lieu d'accueil et de sa capacité à recevoir des réfugiés incombe à la commune.

Monsieur le Maire indique qu'à ce jour aucune personne n'a été hébergée et rappelle que toutes les informations sont disponibles sur le site de la Préfecture du Gard.

Enfin, Monsieur le Maire fait part du décès de M. Gaston CHAPEL, Doyen de la commune. Il s'est éteint à l'âge de 101 ans en ayant profité de son jardin jusqu'au dernier jour.

Approbaton du compte rendu de la séance ordinaire du Jeudi 03 Mars 2022

Aucune remarque n'étant émise, le compte rendu du Conseil Municipal ordinaire du 03 Mars 2022 est approuvé à l'unanimité (29 voix "Pour").

I – LE POINT SUR LES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire fait le point sur les décisions prises depuis la dernière séance du Conseil.

N°	Objet de la décision	Observation(s)
DEC2022-007	Prêt PLAI d'un montant de 52 668 € avec Caisse des dépôts et Consignations - Financement de l'opération d'acquisition - amélioration (Parc social public) de 2 logements, au 431 avenue Jean Moulin.	Annule et remplace la décision n° DEC2022-006. <i>(Décision prématurée en l'absence du vote du BP 2022)</i>
DEC2022-008	Résiliation du marché passé avec la société SCNT pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant le projet d'extension de la vidéoprotection urbaine.	Résiliation aux torts du titulaire.
DEC2022-009	Avenant n° 2 au marché accord cadre à bons de commande relatif aux travaux de voirie et de réseaux divers passé avec le groupement d'entreprises GIRAUD SAS - SARL SEEB (MAPA 2019-018).	Changements introduits : 1 – Bordereau de prix complémentaires. 2 - Modification de l'article 3.4.5 du CCAP qui permet la révision des prix du bordereau de prix annuellement à chaque date anniversaire de l'accord-cadre, compte tenu de la flambée des prix des matières premières.
DEC2022-010	Avenant N°1 au marché d'exploitation des installations de chauffage des bâtiments communaux passé avec la société DALKIA (Marché AO 2018-005)	Installation de 2 climatiseurs réversibles électriques en remplacement de 2 aérothermes gaz à la salle Multisports. Marché de base : 7 661,00 € Avenant N°1 : -101,00 € Nouveau montant du marché : 7 560,00 €
DEC2022-011	Rétrocession à la commune d'une concession funéraire dans le cimetière communal. Concession N°264 – Mme BENOIT Marylène	Montant de la rétrocession : 375,84 €
DEC2022-012	Avenant N°1 au contrat d'assistance et de conseil en suivi d'exploitation des installations de chauffage passé avec la société SERGIE (MAPA 2018-017)	Prise en compte de la récupération de la compétence Education au 01.01.2022 Montant initial du marché : 4 056 € TTC Avenant N°1 : 816,00 € TTC Nouveau montant du marché : 4 872,00 TTC

II – LE POINT SUR LE TRAVAIL DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire fait le point sur le travail des commissions municipales qui se sont réunies depuis le dernier Conseil Municipal. Le compte rendu de chaque commission a été mis à la disposition des Conseillers sur le portail CICM.

- Commission Culture et Festivités (réunion du 10 mars 2022),
- Commission Urbanisme et Aménagement de la Ville (réunion du 21 mars 2022),
- Commission des Travaux et de la Voirie (réunion du 24 mars 2022),
- Commission Environnement et Cadre de Vie (réunion du 29 mars 2022),
- Commission des Ressources Humaines (réunion du 04 avril 2022).

III – LE POINT SUR LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES

Monsieur le Maire aborde les affaires communautaires.

Il rappelle la date du 07 Avril 2022 pour les prochains Bureau et Conseil communautaires dont l'ordre du jour a été mis à la disposition des Conseillers Municipaux sur le portail CICM. Parmi les plus importants :

- Vote du Budget 2022 et Taux des taxes GEMAPI, ordures ménagères, ...
- Achat du terrain pour la construction d'une caserne de pompiers à Bagard.
- Fonds de concours.

IV – MAINTIEN DES TARIFS DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE POUR 2023

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs applicables au titre de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) sont relevés chaque année dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de l'année précédente. (Pour information, le taux de variation de l'indice des prix à la consommation (hors tabac) est de + 2,8 % (source INSEE).

Il appartient au Conseil Municipal de fixer par délibération les tarifs applicables sur le territoire communal avant le 1^{er} juillet 2022 pour une application au 1^{er} janvier 2023.

La Municipalité propose de ne pas procéder à l'indexation des tarifs de la TLPE pour l'année 2023. En conséquence, les tarifs applicables seront les mêmes que ceux utilisés en 2022, à savoir :

Catégorie de tarifs	Tarifs actuellement pratiqués
7m ² < Enseignes < 12m ²	15 € /m ² /an
12 m ² <= Enseignes <= 50 m ²	30 € /m ² /an
Enseignes > 50 m ²	60 € /m ² /an

Monsieur le Maire invite les Conseillers à délibérer sur le maintien de ces tarifs.

Les résultats du vote sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	0	0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (29 voix "Pour"), accepte de ne pas indexer les tarifs de la TLPE pour l'année 2023 et de maintenir les tarifs 2022 pour l'exercice 2023.

V – PLAN DE FORMATION DU PERSONNEL COMMUNAL POUR L'ANNÉE 2022

Brigitte VAUTHIER, Adjointe au Personnel, présente le plan de formation du personnel proposé au titre de l'année 2022. Celui-ci, projeté au vidéoprojecteur, résulte de la convergence des besoins individuels formulés par les agents et des besoins liés aux projets de service de la collectivité. Il expose les axes prioritaires, ainsi que l'ensemble des stages et sessions de formation.

Ce document a été examiné en Comité Technique le 1^{er} avril 2022 et au niveau de la Commission des Ressources Humaines du 04 avril 2022.

Monsieur le Maire invite les Conseillers à délibérer.

Les résultats du vote sont les suivants :

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
29	0	0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (29 voix "Pour"), APPROUVE le plan de formation du personnel communal prévu pour l'année 2022.

VI – ELECTIONS PRÉSIDENTIELLES 2022 : ORGANISATION DES BUREAUX DE VOTE

Monsieur le Maire présente les tableaux de répartition de permanence des élus pour les deux tours des élections présidentielles des Dimanches 10 Avril 2022 et 24 Avril 2022.

Il précise que le scrutin se déroulera de 8H00 à 19H00.

QUESTIONS DIVERSES

Informations :

- **06 Avril 2022** : Opération ramassage des déchets avec le CMJ.
- **17 Avril 2022** : Chasse aux œufs au Parc du Rouret
- **23 Avril 2022** : Cérémonie des déportés et 2^{ème} tour des élections législatives.
- **29 Avril 2022** : Spectacle de théâtre "Les Cagoles" à la Maison Pour Tous.
- **08 Mai 2022** : Cérémonie commémorative de la victoire du 08 Mai 1945.
- **12 Mai 2022** : Date prévisionnelle du prochain Conseil Municipal

La séance du Conseil Municipal est levée à 21H40.
